

2010\_B041

**OBJET : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs OPAH AIX**

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Virolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI  
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC  
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau  
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence  
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence  
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon  
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence  
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence  
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence  
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence  
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet  
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence  
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence  
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-Jez-Durance

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 4 FEVRIER 2010**

Rapporteur : Monsieur Jean Claude Feraud

**Objet** : **HABITAT** : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - OPAH Aix

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Attribution d'une aide de 64 038 € de la CPA en faveur des propriétaires bailleurs dans le cadre de l'OPAH d'Aix.

La convention de délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat à la CPA a été signée le 31 janvier 2006. Elle affiche les objectifs globaux d'intervention en matière de rénovation de l'habitat privé revus en 2007, en matière de rénovation de l'habitat privé poursuivis sur une durée de trois ans. Soit :

- réhabilitation de 800 logements privés,
- production d'une offre de 480 logements privés à loyers maîtrisés dont 34 % à loyers conventionnés à l'APL,
- remise sur le marché locatif de 300 logements privés vacants depuis plus de douze mois.
- traitement de 200 logements indignes, notamment insalubrité, péril, risque au plomb (...).

Un avenant d'une durée d'un an prolonge cette convention pour l'année 2009.

Dans ce cadre, les décisions d'attribution par le délégataire des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par délégation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués à hauteur de 1 500 000 € pour 2009.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location. Ces critères conditionnent la majoration possible de 10% des aides de l'ANAH.

Par délibération n°2007-A126 du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

Dans le cadre de l'OPAH d'Aix-en-Provence :

- Six dossiers ont été validés par les Commissions Locales d'Amélioration de l'Habitat de l'Anah des 7 mai et 10 décembre 2009 et se répartissent comme suit :

N° Dossier ANAH	Date Commission ANAH	Dispositif	Opérateur/ n°dossier	DEMANDEUR		TYPE DE LOYER				IMMEUBLE	TRAVAUX			ANAH		CPA	
				Demandeur NOM Prénom	ADRESSE du demandeur	LI	LC	B4	LL		ins	ADRESSE IMMEUBLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT REEL des travaux	MONTANT SUBVENTION NE	ENGAGEMENT ANAH	P2-1 CPA
n° 013007284	CLAH 10/12/09	OPAH AIX	2010,1	Mr BERNARD J.P	5 Bd A. BRIAND 13100 AIX	2					25 Bd Aristide Briand 13100 Aix	RNC Non Décence	103 601 €	98 200 €	37 860 €	10%	9 820 €
n°013008060	CLAH 10/12/09	OPAH AIX	2010,2	M. DUSSOL David	13 av Albert Baudoin 13100 AIX EN PROVENCE	1					11 rue Aristide Gaut (3ème étage centre)	RNC Insalubrité	73 653 €	69 813 €	41 888 €	10%	6 981 €
n°013008362	CLAH 10/12/09	OPAH AIX	2010,3	M. DUSSOL David	13 av Albert Baudoin 13100 AIX EN PROVENCE	1					11 rue Félibre Gaut (3ème étage droit Duplex)	RNC Insalubrité	73 611 €	69 773 €	41 864 €	10%	6 977 €
n°...7673	CLAH 10/12/09	OPAH AIX	2010,4	SCI 10 Boulegon repr: Mr Perraud Eric	16 r Van Loo 13100 Aix	6					19 rue Fr. et Em. Zola 13100 Aix	RNC+ PC Insalubrité Non Décence et Plomb	271 557 €	257 400 €	165 357 €	10%	25 740 €
n°...7962	CLAH 10/12/09	OPAH AIX	2010,5	Mr Marc PREVOST	62 avenue du Jas de Violaine 13770 Venelles		2				7 Petite rue St Jean	RNC+ PC Insalubrité Non Décence et Plomb	315 478 €	95 568 €	97 857 €	10% soit 9557€	14 136 €
												Insalubrité		30 526 €		15% soit 4579€	
n°013007143	CLAH 07/05/09	OPAH AIX	2010,6	Mme SEVIN Sophie	595 avenue de Bagatelle Hameau des Oliviers 21 13090 - Aix-en-Provence	1					11 rue Félibre Gaut	RNC	4 047 €	3 836 €	1 534 €	10%	384 €
						11	2	0	1					625 116 €	386 360 €		64 038 €

Les aides seront attribuées aux propriétaires bailleurs aux vues des attestations de versement de la participation de l'Anah.

Le montant total des 6 dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **64 038 €**.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2007-A126 du Conseil Communautaire du 12 avril 2007 ;

VU la délibération n° 2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **ATTRIBUER** une aide d'un montant de **64 038 €**, aux propriétaires bailleurs concernés mentionnés ci-dessus,

➤ **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

➤ **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Habitat et Politique de la Ville.

**FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 4 FEVRIER 2010**

**OBJET DU RAPPORT :**

HABITAT : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - OPAH Aix

DIRECTION : HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

SERVICE : Financement du Logement

Nom du Rédacteur du rapport : Nathalie PACE

TEL : 04 42 91 55 64

Nom du correspondant financier : Nadine BANCHIO

TEL : 04 42 91 08 72

Code service astre : 7A

Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

**AP/CP n°2010-2 Subvention Equipement ANAH**

Montant AP initiale :

2 000 000€

Montant AP après révision :

€

Déjà financé :

0€

INSCRIT 2010	Réalisé	Reste engagé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
513 100			513 100	64 038€

*Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices*

2011	2012	2013	2014	
650 000	550 000	150 000	136 900	

**Dans ce bureau il y a 4 rapports sur la même ligne 14401**

- PB\_PIG\_CPA : 103 315€

- PB\_OPAH\_AIX : 64 038€

- PO\_PIG\_CPA : 6 000€

- PO\_OPAH\_AIX : 6 433€

**TOTAL = 179 786€**

472

**OBJET : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs OPAH AIX**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS MASINI

